

Procès des indépendantistes catalans - L'ambassade espagnole défend l'action de la justice contre les indépendantistes catalans

BRUXELLES 12/02 14:15 (BELGA)

L'ambassade d'Espagne a tenu mardi à Bruxelles un briefing devant la presse internationale, alors que débutait à Madrid le procès des 12 dirigeants indépendantistes catalans. L'opération de communication, peu commune, avait pour but de "fournir de l'information" aux journalistes dans un contexte médiatique tendu, opposant sécessionnistes et souverainistes.

Depuis le référendum régional du 1er octobre 2017 et la proclamation d'indépendance morte-née de la Catalogne, riche région du nord-est de l'Espagne, "nous avons vu circuler de nombreux clichés, des analyses incorrectes, du désarroi", a commenté le représentant permanent de l'Espagne auprès de l'Union européenne, Pablo García Berdoy.

"Nous ne sommes pas ici pour nous justifier mais pour fournir de l'information (sur la crise catalane, NDLR) car, si nous ne le faisons pas, d'autres s'en chargeront à notre place et de manière inexacte", a-t-il affirmé, en référence aux "fake news" que les dirigeants catalans diffuseraient selon l'État espagnol.

Ainsi, les ex-membres du gouvernement catalan qui comparaissent devant la Cour suprême pour, selon les cas, rébellion, sédition ou détournement de fonds ne sont pas des "prisonniers politiques" comme l'estime le camp séparatiste, a assuré Jorge Notivoli Marín, chargé d'Affaires de l'ambassade d'Espagne en Belgique. "Ils ne sont pas incarcérés pour ce qu'ils pensent" mais pour avoir contrevenu au droit, notamment en votant une loi préparant le référendum "en contradiction avec la Constitution et le statut d'autonomie de la Catalogne".

Quant à la détention préventive de neuf des accusés, elle est la conséquence de la fuite de l'ex-président catalan destitué par Madrid, Carles Puigdemont, pointe encore l'ambassade. En s'exilant en Belgique, M. Puigdemont "a donné des arguments au juge pour placer, par mesure de précaution, les autres (membres de son gouvernement) en détention", souligne M. García Berdoy, qui précise en outre que le droit espagnol ne permet pas de juger une personne par défaut.

Carles Puigdemont est en effet le grand absent du procès madrilène. Son ancien vice-président Oriol Junqueras risque jusqu'à 25 ans de prison et d'inéligibilité, tandis que le ministère public a requis des peines allant de sept à 17 ans d'emprisonnement pour les 11 autres co-accusés.